

TARIFICATION ACTIVITÉS 2021/2022

Pour les Soissonnais :

Tranche	Quotient familial	PÉRISCOLAIRE			ACCUEIL DE LOISIRS				SÉJOUR DE VACANCES	
		Restauration	Etudes surveillées	Centre d'accueil (tarif horaire)	Journée sans repas	Journée avec repas	Accueil « Ados » après-midi	Journée camping	Séjour Hiver (tarif journalier)	Séjour été (tarif journalier)
1	0 à 250	1,60 €	0,20 €	0,90 €	0,70 €	2,30 €	0,35 €	3,60 €	22,00 €	11,00 €
2	251 à 400	2,20 €	0,20 €	1,10 €	1,30 €	3,50 €	0,65 €	5,00 €	25,00 €	12,00 €
3	401 à 550	2,80 €	0,20 €	1,30 €	1,90 €	4,70 €	0,95 €	6,40 €	28,00 €	14,50 €
4	551 à 700	3,40 €	0,20 €	1,50 €	2,50 €	5,90 €	1,25 €	7,80 €	31,00 €	18,00 €
5	701 à 850	4,00 €	0,20 €	1,70 €	3,70 €	7,70 €	1,85 €	9,60 €	38,00 €	21,50 €
6	851 à 1000	4,60 €	0,20 €	1,90 €	4,30 €	8,90 €	2,15 €	11,00 €	45,00 €	25,00 €
7	1001 à 1150	5,20 €	1,10 €	2,10 €	4,90 €	10,10 €	2,45 €	12,40 €	52,00 €	28,50 €
8	1151 et plus	5,80 €	1,20 €	2,30 €	5,50 €	11,30 €	2,75 €	13,80 €	59,00 €	32,00 €
majoration appliquée aux activités non réservées		1,00 €	1,00 €	1,00 €						

Pour les habitants des autres communes :

Tranche	Quotient familial	PÉRISCOLAIRE			ACCUEIL DE LOISIRS				SÉJOUR DE VACANCES	
		Restauration	Etudes surveillées	Centre d'accueil (tarif horaire)	Journée sans repas	Journée avec repas	Accueil « Ados » après-midi	Journée camping	Séjour Hiver (tarif journalier)	Séjour été (tarif journalier)
1	0 à 250	6,00 €	1,50 €	2,20 €	0,90 €	2,90 €	0,45 €	4,50 €	102,00 €	51,00 €
2	251 à 400	6,00 €	1,70 €	2,60 €	1,65 €	4,40 €	0,80 €	6,25 €	102,00 €	51,00 €
3	401 à 550	6,00 €	1,90 €	3,00 €	2,40 €	5,90 €	1,20 €	8,00 €	102,00 €	51,00 €
4	551 à 700	6,00 €	2,10 €	3,40 €	3,15 €	7,40 €	1,55 €	9,75 €	102,00 €	51,00 €
5	701 à 850	6,00 €	2,30 €	3,80 €	4,65 €	9,65 €	2,30 €	12,00 €	102,00 €	51,00 €
6	851 à 1000	6,00 €	2,50 €	4,20 €	5,40 €	11,15 €	2,70 €	13,75 €	102,00 €	51,00 €
7	1001 à 1150	6,00 €	2,70 €	4,60 €	6,15 €	12,65 €	3,05 €	15,50 €	102,00 €	51,00 €
8	1151 et plus	6,00 €	2,90 €	5,00 €	6,90 €	14,15 €	3,45 €	17,25 €	102,00 €	51,00 €
majoration appliquée aux activités non réservées		1,00 €	1,00 €	1,00 €						

Le tarif applicable aux familles est déterminé par le quotient familial, calculé sur la base du douzième des ressources annuelles du foyer, divisé par le nombre de parts en vigueur (modalités de calcul de la CAF de l'Aisne). Le quotient familial sera consultable via la plateforme CDAP, pour les enfants rattachés à la CAF de l'Aisne. Il sera calculé dans les autres cas.

Les tarifs s'appliquent aux familles du régime général et tiennent compte des aides apportées par la CAF de l'Aisne et versées à la Ville de Soissons, selon les ressources du foyer. Pour les familles dépendant d'un autre régime allocataire (MSA...) ou résidant dans un autre département, le tarif tiendra compte de la situation réelle de la famille. Les aides éventuelles pourront être appliquées uniquement si les justificatifs correspondants sont fournis. Dans le cas contraire, le tarif maximum sera appliqué.

Les tarifs pratiqués pour les Soissonnais et les personnes résidant dans d'autres communes sont distincts. Le taux maximum « Soissons » est appliqué aux familles ne souhaitant pas communiquer leurs ressources, et justifiant de leur domicile principal intra-muros. Les tarifs pratiqués pour les Soissonnais et les personnes résidant dans d'autres communes sont distincts. Le taux maximum « Soissons » est appliqué aux familles ne souhaitant pas communiquer leurs ressources, et justifiant de leur domicile principal intra-muros.

Les modalités d'inscription et de facturation sont décrites dans le règlement de fonctionnement.